6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

L'Egalité

DE ROUBAIX TOURCOING

6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

Téléphones : à LILLE N° 1.02 — à ROUBAIX N° 2.28 — à LENS N° 1.02

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	1 an
Nord et Départements limitrophes	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
Autres Départements	5 fr. 50	11 fr.	22 fr.

Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les bureaux de poste

Le Numéro 5 Centimes

PUBLICITE

Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger

Mardi 9 JUIN 1908

LOYAUTÉ

La décision récente du groupe socialiste unifié de l'Hôtel de Ville a été fort peu commentée dans la presse, si attentive d'ordinaire aux moindres manifestations de notre parti. C'est peut-être qu'elle gêne certaines combinaisons inavouées et certaine politique inavouable.

On sait que nos amis du conseil municipal de Paris ont pris une résolution d'ordre général sur leurs relations avec les autres groupes républicains de l'Hôtel de Ville. Ils s'y sont déclarés prêts à collaborer avec les radicaux au succès des réformes qui sont du ressort de l'assemblée communale et à apporter leurs suffrages aux candidats républicains pour l'élection du bureau, sans d'ailleurs rien demander pour eux mêmes.

Cette décision va mettre dans l'embarras ceux des élus radicaux qui avaient déjà engagé des pourparlers avec la droite de l'assemblée, soit pour la constitution de nouveaux groupes, soit pour le choix du bureau du conseil municipal. Assurés d'obtenir, sur le nom des candidats de gauche, tous les suffrages des socialistes sans distinction ni exception, les radicaux douteux qui entendent pratiquer à l'Hôtel de Ville la politique de félonie de l'Alliance démocratique n'auront plus ni prétextes ni excuses à invoquer : il leur faudra avouer leurs desseins et dire tout haut qu'ils vont à droite, non parce que leurs alliés de gauche les abandonnent, mais par tempérament et par goût.

Et quand le conseil aura à statuer sur tel article du programme municipal du parti radical et radical-socialiste, si la majorité le repousse, ce n'est pas aux socialistes qu'il faudra demander des comptes, mais aux radicaux.

Car la décision du groupe socialiste ne laisse plus de place à l'équivoque : si les radicaux le veulent, la majorité du conseil sera une majorité de gauche ; il leur suffit d'en être pour qu'elle soit. Si donc le bureau de l'assemblée est composé de radicaux et de droitiers, ce ne sera pas par la faute des socialistes, mais bien parce que certains radicaux auront fait défection et conclu un pacte avec la droite.

Voilà qui est net. Et nous aurions à féliciter hautement nos camarades de l'Hôtel de Ville pour l'acte de franchise et de loyauté républicaines qu'ils viennent d'accomplir, si nous ne savions du reste qu'ils ne pouvaient pas hésiter, en tons républicains qu'ils sont, à faire tout leur devoir.

Mais leur résolution a une portée plus générale et qui dépasse les limites du département de la Seine. Il montre qu'à l'heure présente, au lendemain des élections municipales notre parti demeure résolu à apporter son concours aux partis de réformes et à le réserver à ceux-là pour le refuser à tous les autres.

Et pourtant la dernière campagne électorale a mis, il faut en convenir, le loyalisme républicain de notre parti à de rudes épreuves. A Paris comme presque partout, nos amis ont eu à subir de terribles assauts. Ils ont vu se former contre eux, dans la plupart des quartiers où ils étaient en lutte, la coalition de tous les partis. Parfois même cette coalition s'est affirmée cyniquement, les royalistes eux mêmes venant se mêler aux troupes radicales pour assurer l'échec du socialiste. Ce fut, dans tout le département de la Seine, le même mot d'ordre : « Guerre au parti socialiste !. » Et nous avons encore présentes à la mémoire certaines formules de combat où se trouvait exprimé nettement l'appel à la réaction contre nous.

N'importe. Le parti socialiste a gardé dans cette épreuve tout son sang-froid et toute sa fermeté. La déviation qu'on a fait subir à la politique radicale ne l'a pas un instant jeté hors de sa voie. Il veut rester et il reste ce qu'il était hier : un parti de réformes et un parti républicain, le plus réformateur, le plus républicain de tous. Que d'autres recherchent pour le combattre les alliances les plus suspectes : il se refuse, quant à lui, à se renier lui-même, et il entend garder le droit de dire qu'il n'a pas fait fléchir en lui la notion du devoir républicain.

Que cette attitude des socialistes de Paris soit approuvée par l'ensemble de notre parti, ceux-là seuls pourraient en douter qui nous jugent sur les calomnies de nos adversaires. A la Chambre comme au conseil municipal de Paris, dans le pays comme à la Chambre, le parti socialiste demeure fidèle à la politique qu'il a pratiquée depuis des années. Malgré les mauvais coups tentés contre lui par certains de ses alliés d'hier, malgré les violences et les attentats commis contre la classe ouvrière, il ne veut pas confondre la République avec ceux qui croient la représenter ; il ne veut pas faire supporter au régime la responsabilité des fautes de gouvernants de hasard ; il garde toute sa foi dans la démocratie ; il demeure passionnément républicain.

Et maintenant, nous attendons qu'à leur tour les radicaux se prononcent nettement. Ils ont le choix entre deux politiques : celle qui fut jusqu'ici la règle du parti radical, et qui a pour formule : « Pas d'ennemis à gauche », — et la politique nouvelle, proposée et pratiquée par l'Alliance démocratique, dont la formule : « Ni réaction, ni révolution », renouvelée de M. Méline, cache mal le désir de refaire contre les socialistes la concentration avec les progressistes.

Entre ces deux politiques le parti radical ne peut se flatter de garder longtemps une attitude équivoque. Nous ne voulons pas être dupes de notre loyauté républicaine. Nous ne pouvons marcher qu'avec qui marche avec nous. Les radicaux ne peuvent pas pratiquer contre nous l'alliance à droite, sauf à faire ensuite l'union à gauche contre les progressistes. Donnant donnant. Avec nous ou avec eux. C'est à choisir. Notre choix est fait. Faites le vôtre.

A. VARENNE,
Député.

Hier & Aujourd'hui

Edouard VII et Nicolas II

L'opposition de l'Angleterre libérale au voyage « officiel » du Roi au Tsar, a pris les proportions d'un véritable mouvement populaire. La presse libérale et à sa tête le « Daily News », mène une campagne très ardente. Le grand journal libéral de Londres écrit :

Le tsar est l'ennemi de toute idée humaine et démocratique. Lui rendre cette visite solennelle, c'est déclarer que nous plaçons les idées impérialistes et de « haute politique » au-dessus de toute sympathie humaine et de tout principe démocratique.

Et il ajoute (à notre endroit) :

« Nous avons constaté la tendance croissante de la presse française à ne plus critiquer les excès de la bureaucratie russe ou même à ne plus en rendre compte.

« Nous avons constaté la même tendance dans certains éléments de la presse anglaise. Nous avons suivi l'enrôlement graduel de la finance française dans le camp d'un gouvernement qui peut conclure des contrats, donner des concessions, et fournir de larges commissions à l'occasion des emprunts. »

L'indépendance de la presse étrangère constitue, selon nos confrères anglais, la dernière garantie qui reste au peuple russe contre la tyrannie. « The Nation » rappelle dans un article sensationnel, que plus de cent membres de la première Douma, plus de cinquante de la seconde Douma, sont en prison ou bien en Sibérie ; que le président de la première Douma est enfermé dans un cachot à Moscou ; que 27.000 russes ont été déportés l'an dernier ; que sans interruption sept à huit détenus politiques sont pendus chaque jour.

Le gouvernement anglais est très ému par l'allure que prend cette question et, il est dès maintenant bien certain que l'entrevue de Revel, pour officielle qu'elle soit, n'aboutira à rien d'important ; l'opinion publique anglaise est trop manifestement hostile à toute idée d'alliance avec la Russie tsariste.

De pareilles constatations ne sont pas négligeables à la veille du voyage de M. Fallières dans les eaux russes.

G. DESMONS.

LES FRAIS DE JUSTICE

Une fois de plus Briand aura bien mérité des contribuables. Il vient en effet de décider que désormais les plaideurs auront le droit d'exiger sans débours la taxation des frais de justice. Il faut n'avoir jamais eu à soutenir un procès pour ne pas comprendre l'intérêt de cette petite réforme. Mais ce qui est mieux encore c'est que le Garde des Sceaux annonce son intention de hâter la réforme même des tarifs judiciaires.

Ne soyons pas trop ambitieux, n'espérons pas qu'ils sortira de tout ceci la gratuité de la justice, si désirable et désirée. En France, il ne faut pas trop demander d'un seul coup, le public sera enchanté de voir réalisée, même incomplètement, une réforme qu'il attend depuis nombre d'années et qu'il a eu, plus d'une fois déjà, l'espoir de voir imposer par les Chambres.

Il y a, comme cela, des tas de propositions de loi qui sommeillent dans les cartons des Commissions parlementaires et qui, doucement, s'en vont vers l'oubli sans qu'on puisse saisir l'occasion de les exhumer, et surtout de les discuter, de les voter.

La réforme des frais de justice est de celles-là. D'un bout à l'autre de l'année, c'est, dans la presse et dans le monde des plaideurs un incessant concert d'indignation contre leur élévation scandaleuse. Chacun se révolte devant le cas de pauvres gens tondus et écorchés par « l'appareil judiciaire », mais le temps passe, et la situation ne change guère à la grande satisfaction des gens de robe, — à leur grand profit surtout.

On a tout dit au point de vue de l'utilité de la réforme. Pourtant, si quelques exemples sont encore nécessaires, pour montrer ce qu'ont d'excessifs les prélèvements opérés sur les justiciables par Messieurs les greffiers, notaires, avoués et huissiers, nous bornerons à indiquer les suivants, particulièrement caractéristiques.

Un brave homme se trouvant un soir en état d'ivresse, est cueilli « délicatement » par le guet et conduit, après une nuit de violon, devant le tribunal de simple police qui le condamna à « un franc » d'amende.

Vient le fâcheux quart d'heure du règlement « d'icelle » — comme disent ces Messieurs. — Savez-vous à combien s'élève l'addition ? Le franc a fait pas mal de petits, car le tout se monte à 27 francs 33 centimes. Parfaitement ! « Vingt-sept francs trente-trois (!) centimes », dont voici le détail, obligeamment indiqué en marge de l'extrait du jugement ?

Détail des condamnations pécuniaires	
Amende principal,	1,00
Amende, décimes,	25
Frais de justice :	
Frais liquidés au jugement,	14,35
Frais postérieurs,	10,98
Bulletin d'ivresse,	0,25
Bordereau,	0,05
Droit de poste,	0,20
Frais d'extrait,	0,25
Total....	27,33

C'est beaucoup de sauce pour peu de poisson, me direz-vous ! Nous sommes assez d'accord là-dessus.

Autre histoire : le fait se passe à la campagne. Entre voisins, on ne s'accorde pas toujours ; c'est le cas dont nous allons parler. Pour une escapade de poules, des mots injurieux sont échangés entre deux cultivateurs.

L'un d'eux, dont l'épiderme est plus sensible, ou qui, peut-être — tout arrive — escompte d'avance l'encaissement de sérieux dommages-intérêts, traduit l'autre devant le juge de paix qui évalue le dommage à 125 francs et le défendeur à les payer, plus les dépens, soit au total 167 fr. 50. Là-dessus, trouvant la note un peu salée, le battu interjette appel. Le second tribunal est plus clément et l'indemnité est réduite à 75 fr., mais cette fois les frais de justice ont fait un saut tel que le total à payer par notre homme s'élève maintenant à « trois cent quatre-vingt-sept francs cinquante centimes ».

Le premier jugement lui avait donné tort, le second lui donna raison dans une certaine mesure... Résultat : 220 fr. de plus à payer !

Et de deux !

Le troisième et dernier exemple vaut les autres.

Une famille, composée d'une veuve et de trois enfants hérita pour un cinquième d'une tante. Il s'agissait de mineurs : de là liquidation judiciaire, c'est-à-dire obligation de passer par la filière du fisc et des hommes de loi.

La succession s'élevait à 4.500 fr., composant les reprises de la défunte. Or, le mari de celle-ci qui était commerçant et malhonnête, déclara qu'il ne paierait que 2.000 fr. et que, si on le poursuivait pour le reste, il garderait tout et se mettrait en faillite. Il fallut bien accepter, de crainte de tout perdre. Mais le fisc ne tient pas compte de ces arrangements-là. Il commença par encaisser 396 fr. 76, selon les tarifs de l'époque, pour le droit de mutation, comme si la succession avait été intégralement touchée. Restaient environ 1.500, soit 300 fr. pour chacun des co-partageants.

Alors, les notaires, les avoués, les huissiers, les greffiers, que sais-je encore ? entrent en scène et rongent à si belles dents l'héritage, que les trois enfants se montrèrent un matin en présence d'un actif de 108 fr. 40 centimes. Puis, comme on n'avait pas compté là-dedans le coût de la convocation du conseil de famille et diverses dépenses accessoires formant un total de 43 francs, il finit par rester aux héritiers « soixante-cinq francs » à se partager.

Après cela-là, on peut tirer l'échelle !

Ce ne sera donc pas dommage qu'on parle enfin le fer rouge dans la corporation des hommes de loi. Il n'est pas admissible que les pauvres diables de plaideurs vident leurs poches et se ruinent [illegible] fit des procédures [illegible] même « ce sont coutumes d'une autre époque » qu'on a trop longtemps supportées.

René SABATIER.

CHRONIQUE

Le canif compromettant

M. Juste Paterne était le modèle des chefs de bureau et le modèle des époux.

Malgré une myopie très accentuée, son caractère un peu distrait il était si consciencieux et si doué, pourrait-on dire, pour les besognes administratives, qu'on l'appréciait et l'estimait beaucoup au ministère des affaires incohérentes, où il dirigeait l'important service des « Pensions et secours aux victimes de la littérature. »

Mais il avait deux grands chagrins : le premier était causé par son prénom, qu'il trouvait inharmonieux et ridicule : comme cet Athénien de jadis qui n'aimait pas Aristide, il était ennuyé d'entendre toujours cette épithète de Juste, inévitablement — hélas ! — accolée à son propre nom. Mais à cela nul remède ! Il n'avait pas d'autre prénom.

Son second grand chagrin était de passer, lui qui se montrait le plus fidèle des maris, pour un terrible débauché. Cette légende diffamatoire avait été lancée, à l'origine, par les propos ironiques d'un collègue jaloux, qui enrageait de ne pouvoir rien reprocher à M. Paterne. Elle s'était propagée surtout après l'aventure regrettable qui était arrivée à ce fonctionnaire malchanceux autant que zélé.

Une dame élégante, capiteusement parfumée, qui était venue solliciter un secours pour une de ses amies, poétesse « dans la purée », s'était soudain trouvée mal dans le bureau de M. Juste Paterne. L'infortuné avait dû — oh ! avec beaucoup de réserve — la dégrafer légèrement, en attendant du secours, et tout le monde avait cru — voilà bien la méchanceté humaine — à toute autre chose qu'à une indisposition réelle de cette personne du sexe troublant.

Dès lors, M. Paterne avait été catalogué comme un audacieux libertin.

Cela n'eût été rien si le bruit n'en fût parvenu aux oreilles de Mme Paterne, qui était aussitôt devenue d'une jalousie féroce et persécutait cruellement depuis son pauvre et innocent époux.

Comme un esprit prévenu découvre toujours des faits qui semblent donner raison à ses soupçons, la vie conjugale était devenue peu agréable, et fertile en querelles.

M. Juste Paterne, quoiqu'il fût d'un naturel patient en était excédé. Ce qui le vexait le plus, c'était la conscience de n'avoir absolument rien à se reprocher.

Etre un mari volage et passer pour un homme vertueux, cela est agréable, sinon louable ; mais être un époux fidèle et avoir la réputation d'un coureur de jupes, c'est ridicule et gênant.

Cela attirait à notre héros des aventures du genre de celle que je vais raconter.

Un soir, ayant constaté que son canif était endommagé (ce n'était pourtant pas qu'il en eut donné des coups dans le contrat), M. Paterne résolut d'en acheter un autre qui fût autant que possible de bonne qualité en même temps que de prix modeste. A cet effet, il parcourut en flânant la plus animée des rues qui conduisait de son ministère à son domicile privé.

Il s'arrêta devant un étalage où s'offraient aux regards différentes fournitures de papeterie, voisinant avec des peignes, des épingles, des savons, des échantillons de parfumerie et autres « objets de menue consommation courante », comme on dit dans l'administration, en écarquillant ses gros yeux, atteint, comme je l'ai dit, d'une myopie considérable, infirmité fâcheuse.

La demoiselle de magasin voyant qu'il semblait regarder les vaporisateurs se fit engageante et loquace.

— Voyez, monsieur, les jolis vaporisateurs, pas chers, vraiment ? n'est-ce pas ? et solides, vous savez. Ils ne se détraquent jamais !

— Ce n'est pas cela, murmura M. Paterne timidement.

— Vous n'en trouverez pas de meilleurs, je vous le garantis.

— Non, répliqua-t-il, je voudrais...

— Je vois ce que c'est ; vous voulez avant tout vous assurer du fonctionnement de l'appareil ; rien n'est plus aisé ; vous jugerez en même temps de la qualité de nos parfums.

Et la vendeuse experte, saisissant un vaporisateur garni d'une quelconque peau d'Espagne, submergea M. Juste Paterne sous un nuage épais d'odorantes effluves.

Epouvanté, il recula, criant presque :

—Mais non ! je cherche un canif !

— Ah ! que ne le disiez-vous, monsieur.

Et, non sans peine, l'acheteur parfumé malgré lui put obtenir ce qu'il voulait.

Il partit mécontent, en s'éventant avec un mouchoir afin de faire disparaître le parfum, tout ce qu'il pouvait.

Puis il tira de sa poche le canif flambant neuf pour l'examiner tout en marchant, dangereuse imprudence.

En effet, tout à coup, il se heurta à une grande palissade qui entourait un échafaudage, tandis qu'une notable quantité de plâtre en poudre et de poussière blanche le recouvrait, ce qui nécessita de nouveau l'usage du mouchoir.

Comme il se remettait en marche :

— Eh ! monsieur ! Vous perdez votre canif !

C'était une petite brune, jolie et délurée, qui l'interpellait ainsi, en lui tendant un canif qu'il prit machinalement et mit dans sa « profonde », sans vérifier, car il était encore étourdi, mais en remerciant poliment la charmante inconnue, qui avait l'air d'une soubrette très « chic ».

Enfin, il se trouva devant sa porte et respira, hélas, pas pour longtemps. Car, à peine eut-il franchi le seuil de son appartement que Mme Paterne, reniflant l'air l'apostropha rudement :

— D'où viens-tu donc ?

— Mais bobonne commença-t-il...

— Ma parole, tu empestes la parfumerie. Et elle le regarda de plus près.

—Mais, tu es tout blanc... de poudre de riz, parbleu !

L'époux calomnié voulut protester, mais en vain. Devenue furieuse sa moitié lui arracha le mouchoir de la poche.

— J'en étais sûre ; ton mouchoir aussi : tu viens de chez « une de ces femmes... »

Soudain, [illegible] tombe du mouchoir, un petit carré de papier, sur lequel était écrit ceci :

Mademoiselle AMANDA
96, rue des Petites-Vertus, 96
(au premier, à gauche)

Pan — une maîtresse gifle foudroya la joue de l'innocent, mais infortuné mari, et Mme Paterne disparut, après avoir jeté à terre avec dégoût l'objet incriminé, en prononçant les mots de « divorce », de « pauvre victime » et autres de même nature.

Resté seul, M. Juste Paterne, un peu blasé sur ces scènes violentes, s'assura qu'il avait en poche l'autre canif, le bon, celui qu'il avait acheté de ses deniers ; puis, ramassant celui de Mlle Armanda il se dit en le contemplant :

— Ma femme mériterait vraiment que j'aille le reporter à sa légitime propriétaire.

Puis, repoussant cette idée criminelle, il conclut avec calme :

— Bah ! je graterai l'inscription et je le donnerai au gosse de la concierge !

Henri ALLORGE.

ECHOS

DEJA

Le taximètre existait, nous dit-on, sous les empereurs romains.

Dans la vente du mobilier de l'empereur Commode, dit Capitolin, sous le règne de Pertinax, on voyait, paraît-il, des voitures d'une nouvelle invention et dans lesquelles un mécanisme assez compliqué, mais fort ingénieux, qui s'appliquait aux roues et au siège, permettait en les fournant, ou de se mettre à l'abri du soleil, ou de se ménager à propos un air frais ; d'autres mesuraient seules le chemin parcouru, indiquaient les heures et étaient accommodées aux plaisirs du prince. Ces voitures étaient probablement munies du système décrit par Vitruve, dans un chapitre du X° livre de son *Architecture*, intitulé : « Par quel moyen on peut savoir, en allant en voiture ou en bateau, combien on a fait de chemin ».

Voilà qui rabattra la superbe de ceux qui vantent le progrès.

LA POPULATION DE LA TERRE

En cent ans, la population de la Terre a augmenté de moitié. Au commencement du XIX° siècle, elle atteignait le chiffre d'un milliard. Aujourd'hui, elle est arrivée à plus d'un milliard et demi.

C'est surtout l'Europe qui a suivi une rapide progression.

En 1808, elle comptait 183 millions d'habitants. Aujourd'hui, elle en possède quatre cent millions.

Le chiffre de la population des grandes villes croît avec une prodigieuse rapidité.

Londres n'avait, il y a un siècle, qu'à peine un million d'habitants ; Paris, 548.000 ; Lyon, 90.000 ; Marseille, 96.000 ; Vienne, 250.000 ; Berlin, 155.000. A l'extrême-nord, Stockholm, de beaucoup la plus importante, renfermait 80.000 âmes. Christiania n'en comprenait alors que 11.000. A l'Est, on trouvait déjà des villes considérables : *Moscou, avec 300.000 habitants ; Saint-Pétersbourg, avec 250.000* ; Constantinople, avec plus de 400.000. L'Italie, alors la patrie de la vie publique, était seule à compter cinq villes de plus de 100.000 habitants : Naples, 500.000 ; Palerme, 140.000 ; Venise, 137.000 ; Rome, 135.000 ; Milan, 120.000.

L'INVENTEUR DU PAPIER

L'invention du papier, que la question du déboisement des forêts, remet d'actualité, remonte bien longtemps. Des savants viennent d'établir que son apparition date de cent ans après ère chrétienne. C'est un Chinois Tsai-Loune, surnommé King-Tchong, qui en a tout l'honneur.

Il avait imaginé non plus d'utiliser un tissu tout formé comme le papyrus, mais de produire une espèce de feutrage qu'est le papier, avec des fibres qu'il prenait aux vieux chiffons, aux débris de filets de pêche et même à l'écorce des arbres.

Tsai-Loune trouva en somme la méthode générale qui devait parvenir jusqu'à nous, dans la fabrication du papier comme dans la matière première employée.

Un rentier poignardé dans son lit

On découvre tué dans son lit un rentier de soixante-dix sept ans. - Les cambrioleurs assassins ont exécuté leur crime avec une adresse extraordinaire.

Un mystère angoissant

Paris, 8 juin. — Il y a huit jours, le peintre Steinheil et sa belle-mère étaient étranglés. Hier a été tué, à coups de couteau, un ancien agent de change, M. Auguste-Henri-Célestin Rémy, âgé de 77 ans. Et pourtant, si quelqu'un devait être à l'abri de cette vulgaire fin, c'était bien cet homme qui était propriétaire de l'hôtel qu'il occupait, 25, rue de la Pépinière, et qui avait autour de lui de la famille et un personnel de dix domestiques !

L'hôtel est situé en face de la caserne de la Pépinière, il a très belle apparence. Au rez-de-chaussée, à droite de la porte-cochère, se trouve un magasin de papiers-peints. L'entresol était loué jadis à ce commerçant ; mais il y a un an, M. Rémy en reprit possession et l'affecta au logement de son fils Georges.

M. Georges Remy, marié depuis deux ans, est en instance de divorce. Sa femme continue d'habiter rue du Général-Foy, avec l'enfant issu du mariage. Mais, tous les deux jours, l'enfant est amené à son père. M. Georges Remy a été assez maltraité du sort : tout jeune, il fit une chute de cheval ; et, voilà quelques années, au cours d'une partie de chasse, il reçut un coup de fusil au bras gauche. Sa santé s'est ressentie de ces deux accidents. Il est aujourd'hui dans sa 37me année.

La victime

M. Auguste Remy (celui qui vient d'être assassiné) était un homme de taille médiocre, de forte corpulence, barbe blanche taillée courte, toujours mis avec élégance, discret avec les étrangers au point de paraître un peu hautain, mais charmant avec ses amis. Il était inscrit à la Société hippique et à l'Union artistique. Un de ses intimes nous disait hier qu'il était collectionneur très avisé, qu'il pratiquait agréablement, et que sa conversation pétillait d'esprit. Il avait été le fondé de pouvoir de M. Soubeyran, et avait fait dans d'heureuses spéculations une très grosse fortune.

Il avait un château à Annel (Oise) ; et, à Paris son train de maison était celui d'un homme puissamment riche : deux concierges, deux cochers, maître d'hôtel et femme de chambre, valet de pied, cuisinière, filles de cuisine.

Le premier étage de l'hôtel, de très belles proportions, contient le salon et la salle à manger. Le deuxième est réservé aux chambres de M. Remy et de Mme Remy. Le troisième est concédé à un neveu et à une nièce orphelins : le jeune homme est un collégien, la jeune fille tient compagnie à Mme Rémy. Sous les combles sont les chambres de quelques-uns des domestiques. (Plusieurs couchent au-dehors). Les voitures et les trois chevaux sont logés dans une écurie au numéro 18, de la rue de la Pépinière.

Samedi, Mme Remy était partie pour le château d'Annel avec sa nièce et sa femme de chambre. Elle devait rentrer lundi ou mardi.

(N'est-il pas bizarre que dans ce crime, comme dans celui de l'impasse Ronsin, il y ait une partie de campagne ?)

M. Remy, resté seul avec son fils et son neveu, reçut à dîner quelques parents et amis, et prolongea ensuite avec eux la conversation jusqu'à dix heures et demie. Son fils sortit ensuite pour reconduire les invités, et rentra à minuit. Il possède la clef de l'immeuble, et n'eut pas besoin de sonner.

Le neveu avait souhaité le bonsoir à M. Remy un peu avant dix heures et était monté à sa chambre.

Quant à M. Remy, il était également monté chez lui, après le départ de ses invités ; et il avait appelé son jeune valet de chambre pour les soins de sa toilette.

Avant de s'endormir, il avait demandé un verre d'eau. Le valet de chambre lui avait servi ce verre, et s'était retiré sans fermer les portes à clef. C'était l'habitude. Il convient ici de noter que M. Remy avait l'oreille dure. Il n'a pas entendu l'assassin entrer chez lui. Comment le crime a-t-il été commis ? Nous dirons dans un instant l'hypothèse que l'on peut faire à ce sujet. Mais voici comment il fut découvert.

La découverte du crime

Hier, à huit heures et demie du matin, le maître d'hôtel Renard vint apporter à M. Remy son petit déjeuner. Il voulut entrer par la porte qui donne sur l'escalier, mais il sentit de la résistance et crut que son maître était derrière la porte. Il s'excusa. Puis, sentant que l'obstacle ne bougeait pas, il continua de pousser, et comprit que derrière la porte il y avait tout simplement un fauteuil sur lequel étaient posés les vêtements de M. Remy. Il entra. L'électricité était éteinte. Les volets de la chambre étaient clos. (La chambre donne sur une courette mitoyenne avec le numéro 106 du boulevard Haussmann). Dans l'obscurité, M. Renard aperçut son maître étendu sur le tapis, les pieds près du lit, la tête du côté de la cheminée.

Il se débarrassa du plateau qu'il apportait, ouvrit les volets, et vit que M. Remy était mort, baigné dans son sang. Le cadavre était posé sur le dos, la figure en sang, les mains le long du corps, les jambes légèrement croisées. A côté du corps était un couteau à dessert, à lame mince, dont le bout arrondi était un peu ébréché.

Des médecins furent appelés, et... n'aperçurent pas le crime. M. Remy était de forte complexion : une congestion l'avait-il emporté ? Mais Mme Remy ne se contenta pas de cette observation vraiment trop superficielle ; elle pria un de ses amis, qui est médecin à l'hôpital Saint-Louis, de vouloir bien venir examiner le cadavre. Le médecin retourna le cadavre et constata quatre coups de couteau dans le dos, et des traces d'ongles au cou et à la poitrine. Ces constatations furent reprises, peu après, par M. le juge Albanel et le docteur Vibert.

M. Hamard vint procéder à une enquête avec MM. Blot, Vallet, Robert, Dolle. Le chef de la Sûreté nota qu'à côté du lit, un secrétaire avait été fouillé ; mais — bizarre oubli — trois billets de cent francs, pourtant bien en vue, avaient été oubliés par le voleur.

Constatations singulières

Ce voleur était entré dans la chambre de Mme Remy (chambre séparée de celle de M. Remy par une cloison et un petit couloir), et il y avait fracturé un petit bureau. Il avait d'abord essayé d'ouvrir ce bureau avec la clef de l'armoire à glace, mais la clef s'était rompue. Il avait alors été chercher dans l'office un ciseau à froid, et avait commis l'effraction. Dans un tiroir du bureau ainsi ouvert, il avait volé les bijoux dont voici la liste : un collier de neuf rangs de perles, valant 9.000 francs ; une bague marquise, 7.000 francs ; une autre bague marquise, 2.000 fr. ; un pendentif, 6.000 francs ; deux bagues de moindre valeur. On n'a retrouvé que les écrins. Dans un autre tiroir, qui était commun à M. et à Mme Remy, il a pris une somme de mille à quinze cents francs en or. On ne sait au juste la somme : il faudra consulter les registres du Crédit Lyonnais.

Le voleur a laissé un superbe peigne orné de diamants.

Chose étrange : il a été chercher, avons-nous dit, un ciseau à froid à l'office. Or, il y avait une boîte d'outils dans la chambre où il opérait ! Il connaissait donc mieux l'office que la chambre de Mme Remy.

Ajoutons qu'il a essayé de jeter la police sur une fausse piste en employant une ruse grossière : il a mis en évidence à l'office, un carton de vin rouge avec trois verres. Comme si les assassins avaient été de vulgaires cambrioleurs !

M. Hamard a fait de nombreuses constatations. Notons celles-ci : du côté du boulevard Haussmann, il est absolument impossible d'escalader l'hôtel Remy ; et, d'autre part, du côté de la rue de la Pépinière, les concierges n'ont pas fermé l'œil pendant la nuit du crime : la concierge était malade, et son mari la soignait. Or, personne n'est entré de ce côté, ni avec la clef, ni en sonnant.

D'après les médecins, la mort de M. Remy remontait à minuit, ou même un peu avant.

La victime a été frappée dans son lit

Comment le crime a-t-il été commis ? M. Remy était couché probablement sur le côté. L'assassin est entré sans le réveiller, et l'a frappé dans le dos, tout en le tenant à la gorge. M. Remy s'est levé, mais pour tomber aussitôt mort sur le tapis.

L'assassin a abandonné son couteau à côté du cadavre.

L'enquête du Parquet

M. Albanel et M. Hamard sont revenus à huit heures, au domicile de la victime et ont procédé avec M. Daltroff, commissaire de police du quartier de la Madeleine, à un nouvel examen des lieux et à la reconstitution du crime. Ils ont interrogé les sept domestiques au service de M. Rémy. A onze heures, M. Mouquin, directeur général des recherches, est également arrivé.

M. Albanel avait tenu tout d'abord à faire bien préciser les circonstances dans lesquelles M. Rémy fut trouvé mort et les constatations qui suivirent immédiatement cette découverte.

C'est hier, à onze heures et demie, que M. Daltroff a été informé de M. Rémy par le neveu de la victime, M. Vialatte, artiste peintre :

« Mon oncle, lui a dit ce dernier, a été trouvé mort ce matin, dans sa chambre. Il a dû succomber à une congestion cérébrale. Cependant deux tiroirs sont ouverts dans la chambre où il a succombé et cela me semble assez normal ».

M. Daltroff se rendit aussitôt à l'hôtel de la rue de la Pépinière, où se trouvaient déjà trois médecins : les docteurs Denis, Broc et Veillon. Le premier, qui avait été appelé dans la matinée pour constater le décès, avait conclu à une mort naturelle. M. Rémy, d'une complexion assez forte, était d'un tempérament très sanguin. Il se mettait fréquemment en colère, paraît-il, et était pour un rien, congestionné. Les caillots de sang obstruant la bouche et le nez s'expliquaient par la rupture d'un anévrisme ou par une attaque d'apoplexie. C'est à cette hypothèse que le docteur Denis s'arrêta, sans procéder à un examen plus complet du cadavre, qu'il négligea de retourner.

Ami personnel de la famille, le docteur Broc, qui vint ensuite, expliqua comme il suit l'ouverture des deux tiroirs. Marié depuis deux ans à peine, M. Rémy fils était en instance de divorce. Son père et sa mère se trouvaient en désaccord à ce sujet et avaient parfois des discussions. Rien d'étonnant à ce que, profitant de l'absence de sa femme, M. Rémy ait ouvert le meuble, peut-être fermé à clef, pour y prendre des documents et les consulter en toute liberté.

Le troisième médecin conclut, lui aussi, après un examen superficiel, à une simple mort, subite, occasionnée soit par la rupture d'un anévrisme, soit par une congestion.

Malgré les explications qui lui étaient fournies, M. Daltroff estima que la mort de M. Remy présentait un caractère mystérieux et qu'il y avait lieu de procéder à une enquête très approfondie sur les causes qui l'avaient déterminée. Il fit aussitôt garder les lieux par des agents et avisa téléphoni-